



.....

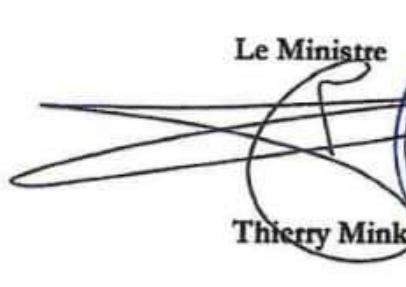
**COMMUNIQUE PORTANT SUR LE RAPATRIEMENT ET LA CONSTITUTION
DES FONDS DE RESTAURATION DES SITES DÉNOMMÉ FONDS RES.**

Conformément au règlement N°1/CEMAC/UMAC/UM du 23 décembre 2021, portant sur les dispositions de la réglementation de changes des entreprises extractives résidentes dans la Communauté Économique Et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), notamment dans ses articles de 1 à 5, le Gouvernement de la République Gabonaise a instruit le mercredi 21 Janvier 2026, de façon ferme et définitive, à la Gabon Oil Company (GOC) et ses filiales, de procéder immédiatement au rapatriement intégral des Fonds de Restauration des Sites (Fonds RES) dans des comptes en dollars US permettant le renforcement des réserves en devises de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Lesdits Fonds RES de GOC & Filiales s'élèvent à \$270 Millions au 31.12.2025.

En ligne avec la volonté du Gouvernement de renforcer l'environnement des affaires, tous les autres acteurs internationaux du secteur des industries extractives implantées au Gabon pourront librement selon les accords conclus dans le cadre des discussions avec la BEAC, procéder au rapatriement des fonds RÉS déjà constitués dans des comptes en dollars au bénéfice de la zone CEMAC.

La République Gabonaise demeure pleinement engagée au renforcement du cadre macroéconomique en pleine responsabilité, transparence au service de la stabilité macroéconomique et du développement du pays et de la région CEMAC.

Fait à Libreville, le 21 Janvier 2026

Le Ministre

Thierry Minko

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS,
CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE
LE MINISTRE